

RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE

Date des élections: 28 février 1982

But de la consultation

Renouvellement de tous les membres du Parlement à l'échéance normale de leur mandat. Les précédentes élections générales avaient eu lieu le 11 novembre 1977.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement monocaméral de la République populaire démocratique de Corée, l'Assemblée populaire suprême, est constituée de 615 députés élus pour 4 ans.

Système électoral

Sont électeurs tout les citoyens âgés de 17 ans révolus, y compris les membres des forces armées en service actif, sans distinction de sexe, de race, de profession, de temps de résidence, de fortune, de degré d'instruction, d'appartenance ou d'opinion politique ou croyance religieuse. Les personnes privées du droit de vote en vertu d'une sentence du tribunal ainsi que les aliénés mentaux ne peuvent pas voter.

Les listes électorales sont établies au niveau de la sous-circonscription. Le vote est obligatoire.

Toute personne ayant qualité d'électeur peut être élue à l'Assemblée populaire suprême.

Les candidats à un siège de député sont recommandés par des partis politiques ou des organisations sociales (lesquelles peuvent recommander conjointement des candidats) ou par des assemblées de fonctionnaires d'Etat ou d'employés d'entreprises nationalisées, de membres d'organes ou de fermes organisés en coopérative ou encore de militaires. Le candidat ainsi recommandé doit manifester par écrit qu'il accepte d'être élu dans la circonscription en cause.

Le scrutin n'est déclaré valable que si plus de la moitié des électeurs y ont participé. Le candidat ayant recueilli le plus grand nombre de suffrages et, en tout état de cause, plus de la moitié des suffrages exprimés dans sa circonscription, est déclaré élu. Chaque électeur ne peut exprimer son suffrage qu'une fois, en faveur d'un candidat d'une circonscription.

Lorsqu'un siège devient vacant par suite du décès ou de l'annulation du mandat d'un député, il est procédé à une élection partielle si la Commission permanente de l'Assemblée populaire suprême en décide ainsi.

Considérations générales et déroulement de la consultation

Selon les données officielles, tous les électeurs inscrits, à l'exception de ceux qui étaient absents du pays, votèrent avant midi en faveur des 615 candidats proposés sur les listes officielles présentées par le Parti des travailleurs de Corée, leader du Front démocratique pour la réunification de la patrie.

Le Maréchal Kim Il Sung fut réélu à l'unanimité Président de la République lors de la première session de la septième législature de l'Assemblée populaire suprême, tenue du 5 au 7 avril 1982. M. Li Jong Ok fut réélu Premier Ministre et forma ainsi un Conseil administratif (Cabinet) composé de 33 membres.

Données statistiques*1. Répartition des députés par catégories professionnelles*

Ouvriers	34,6%
Paysans	10,2%
Divers .	55,2%
	100%

2. Répartition des députés suivant le sexe

Hommes	80,4%
Femmes	19,6%
	100%

3. Répartition des députés par classes d'âge

Moins de 35 ans.	3,9%
35-55 »	71,2%
Plus de 55 »	24,9%
	100%